

SÉANCE DU 24 AVRIL 1911

PRÉSIDENTENCE DE M. JACQUES

La séance est ouverte à 8 1/2 heures.

Scrutin pour la nomination de membres effectifs. — MM. Thomas Borgerhoff, Gérard Vincent, les D^{rs} H. Coppez et Jousset de Bellesme sont proclamés membre effectifs de la Société.

OUVRAGES PRÉSENTÉS. — *Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique*, 1911, n° 2.

Bulletin de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la Classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, 1911, nos 1 et 2.

Bulletin de la Classe des sciences de l'Académie royale de Belgique, 1911, nos 1 et 2.

Bulletin de la Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrologie, 1911. Procès-verbaux, fasc. 3.

Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, 1910, Mémoires, rapports et documents, livr. III et IV. — Georges Macoir, La Bardiche. — J. Claerhout, Une perle de bronze. — Georges Cumont, Monnaies gauloises trouvées dans la province de Luxembourg et en Brabant. — A. de Loë, Rapport général sur les recherches et les fouilles exécutées par la Société pendant l'exercice 1909. — S. van der Elst, Découverte d'une caverne à Waulsort. — Paul Bordeaux, Les boîtes à tabac pourvues de barèmes servant à calculer la rapidité des navires. — A. de Loë, Nouvelle note sur les roches-polissoirs du « Bruzel », à Saint-Mard. — E. et G. Vincent, Un retranchement antique à Boitsfort. — G. Des Marez,

Les sceaux des corporations bruxelloises. — Franz Cumont, Fragment d'une colonne au Géant trouvé à Virton.

Chronique archéologique du Pays de Liège, 1911, nos 2 et 3.

Revue anthropologique, 1911, n° 4. — A. Favraud, Ateliers préhistoriques d'extraction et de taille du silex à la Petite-Garenne, commune d'Angoulême (Charente). — E.-M.-L. Patrin, Tchermesses et Tchouvaches. — Capitan et Peyrony, Un nouveau squelette humain fossile.

Mitteilungen der anthropologischen Gesellschaft in Wien, 1910, Band XXX, Heft V et VI. — O. Menghin, Neue Wallburgen im Etschtale zwischen Meran und Bozen. — Otto Herman, Das Artefakt von Olonec und was dazu gehört. — Willi Pessler, System der Ethno-Geographie. — F. Kluge, Zur Geschichte des Brutofens. — C. Toldt, Untersuchungen über die Brachycephalie des alpenländischen Bevölkerung. — Ad. C. Schück, Das Schulterblatt des Menschen und der Anthropoiden. — H. Beyer, Das 28tägige Monat der alten Mexikaner.

Bullettino di pallenologia italiana, 1911, index bibliographique, 1910, tome VI, nos 10 à 12. — Checchia-Rispoli, Stazione neolitica nei dintorni di S. Severo (Capitanata). — Orsi, Due villaggi del primo periodo siculo.

Anales del Museo nacional de Montevideo, 1911, série II, tome I, fasc. III.

XLIV^e Rapport sur le Peabody Museum of American Archaeology and Ethnology, Harvard University, 1909-1910.

Eugène Pittard, L'indice nasal. (Extrait de la « Revue anthropologique, » 1911, n° 3.)

Idem, L'indice céphalique chez les Tziganes de la péninsule des Balkans. (Extrait du Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon, 5 nov. 1904.)

Idem, Comparaisons sexuelles dans une série de 795 crânes de brachycéphales alpins. (Extrait du « Bulletin de la Société des sciences de Bucarest », 4 déc. 1909.)

Idem, Etude de 50 crânes roumains déposés au monastère de Varatic (Moldavie). (Idem, 1910, n° 5.)

Idem, Les peuples sporadiques : contribution à l'étude anthropologique des Albanais rencontrés principalement dans la Dobrodja. (Idem, 1910, n° 3.)

Idem, Contribution à l'étude anthropologique des Serbes du royaume de Serbie. (Extrait de la « Revue de l'École d'anthropologie de Paris, » 1910, n° IX.)

Eugène Pittard, Analyse et comparaisons sexuelles de quelques grandeurs du crâne et de la face chez les Tziganes. (Extrait des « Comptes rendus de l'Académie des sciences », 23 janvier 1905.)

Idem, Influences du milieu géographique sur le développement de la taille humaine. (Idem.)

Eugène Pittard et S. Tchérax, Développement de la mandibule et des dents en fonction de la capacité cranienne. (Extrait des « Comptes rendus de l'Association française pour l'avancement des sciences, » Congrès de Lyon, 1906.)

Robert Lehmann-Nitsche, Collection Boggiani de types indiens de l'Amérique centrale du Sud. (100 cartes postales et 14 cartes postales, Supplément.)

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Correspondance. — M. Huart-de Loë s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

El Paladin, revue bimensuelle illustrée des sciences, de la littérature, etc., publiée à Santiago de Chili, demande l'échange avec nos *Bulletins et Mémoires*. Le Bureau décide de ne pas donner suite à cette demande.

Lecture du procès-verbal de la séance du 27 mars 1911. — Celui-ci est adopté sans observation.

Nécrologie. — M. LE PRÉSIDENT. — Une triste nouvelle nous est parvenue au commencement du mois, celle de la mort d'Édouard Dupont, directeur honoraire du Musée royal d'histoire naturelle.

La haute situation scientifique qu'Édouard Dupont s'était acquise dans le domaine de la préhistoire l'avait tout désigné pour être l'un des parrains de la Société d'anthropologie de Bruxelles lors de sa fondation. Il était resté seul, avec notre vénérable collègue M. Béquet, membre du Comité, qui, aux termes de nos statuts, avait été chargé de veiller aux intérêts de notre Société.

Édouard Dupont était né à Dinant. Poussé dès sa jeunesse vers l'étude des sciences naturelles, il avait trouvé dans les couches si riches, si variées du terrain primaire qui entourent sa ville natale, un champ inépuisable d'investigations. C'est ainsi qu'il connut l'existence des grottes préhistoriques de la Meuse et de la Lesse, qu'il devait explorer avec tant de succès et des dépouilles desquelles il devait enrichir le Musée d'histoire naturelle. Le

Congrès préhistorique de Bruxelles consacra d'une manière éclatante la réputation qu'il s'était acquise par la publication, dans les *Bulletins* de l'Académie des sciences et dans divers ouvrages, du résultat de ses fouilles. Furfooz, la Naulette, Goyet, Montaigle, Pont-à-Lesse, Hastière, vingt autres cavernes sont désormais des lieux de pèlerinage célèbres pour tous ceux qu'intéresse l'histoire primitive de l'homme.

Mais les travaux de la direction de la Carte géologique de la Belgique vinrent ensuite absorber toute son activité, et ce n'est plus qu'incidemment qu'il s'occupa de préhistoire et d'anthropologie. Cependant, au cours de son voyage au Congo, il ne manqua pas de relater tout ce qui se rapportait à ses anciennes études et, dans les *Bulletins* de notre Société, nous retrouverons facilement la trace de nombreuses et hautement intéressantes communications. Il me suffira de rappeler la part importante qu'il prit en 1894 à la discussion qu'avait soulevée son mémoire sur *L'Homme considéré comme force géologique propre*.

Je ne puis insister ici sur l'énorme somme de travail que représentent ses nombreuses publications sur des sujets se rapportant à la géologie et à la paléontologie. Mais il conviendra encore de rendre hommage à ses qualités d'administrateur en rappelant ce qu'était le Musée d'histoire naturelle à l'époque où Edouard Dupont en prit la direction, et ce qu'il est devenu aujourd'hui, l'un des plus beaux et des plus riches musées du monde, tout au moins au point de vue paléontologique.

La Belgique a perdu l'un de ses savants les plus éminents. La Société d'anthropologie de Bruxelles s'associe à son deuil et témoigne à la famille de l'illustre défunt l'expression de ses sincères condoléances.

DISCUSSION SUR LE MÉMOIRE DE M. VERVAECK :
LES BASES RATIONNELLES D'UNE CLASSIFICATION
DES DÉLINQUANTS.

(Mémoire n° 1 de 1911.)

M. L. DEKEYSER. — M. Vervaeck préconise pour les délinquants d'habitude et même pour les dégénérés criminels, des colonies pénitentiaires avec travail forcé à l'air libre et discipline rigoureuse. Ces colonies existent pour certains pays et d'autres ont été

l'objet de critiques assez graves. Pour les colonies pénitenciaires françaises, il est de règle, je crois, que les forçats qui se conduisent bien et qui ont donné toute satisfaction pendant un certain temps deviennent de véritables colons, soumis cependant à certaines règles et à une surveillance attentive.

Ces colonies existant depuis un certain temps, peut-être M. Vervaeck pourrait-il nous dire si, à sa connaissance, on a obtenu par ce mode de traitement ou de répression des résultats appréciables au point de vue du relèvement du criminel et si la méthode adoptée paraît devoir être encouragée.

M. VERVAECK. — Il paraît difficile à l'heure actuelle de bien juger les résultats obtenus dans les colonies agricoles de détenus récidivistes; à côté de partisans enthousiastes, la méthode du traitement des délinquants à l'air libre, groupés en colonies de travail forcé, agricole ou industriel, a rencontré de sérieux adversaires.

Le principal avantage de ces organisations est d'ordre économique; il semble bien que l'entretien et la surveillance des colons soient beaucoup moins onéreux que leur séjour dans les prisons cellulaires modernes; d'autre part, les travaux de défrichement dans des régions insalubres ou d'accès difficile sont exécutés à peu de frais. Quant à l'amendement des délinquants et à leur reclassement social, les résultats seraient fort médiocres.

Rappelons qu'en Italie, la colonie de Castiadas a créé une oasis au milieu des terres les plus insalubres de la Sardaigne. Des colonies agricoles et de travail industriel ont été récemment créées en Espagne (1905). Leur économie est basée sur la sériation suivante : 1^o classe de travail non rémunéré; 2^o classe de travail de mieux en mieux payé; 3^o classe de colons libérés soumis à une certaine surveillance; 4^o propriété temporaire de l'établissement agricole; 5^o libération définitive et propriété acquise au condamné digne de cette faveur.

L'expérience est trop récente pour être appréciée dans de bonnes conditions; en principe, la méthode paraît excellente et digne d'être suivie de près. Ajoutons que les colonies agricoles pour vagabonds et mendiants valides, créées en Belgique, en Hollande, en Autriche notamment, ont démontré les grands avantages de ces institutions. A cet égard, la colonie de Merxplas, vraie cité ouvrière de vagabonds, est à citer comme un modèle du genre; il nous sera permis d'en attribuer une grande part à la direction intelligente de notre distingué collègue M. Stroobant.

Il importe de ne pas confondre les colonies de travail à l'air libre avec les établissements de réléation et de transportation qui ont donné de si mauvais résultats dans les colonies françaises.

Peut-être cet insuccès tient-il aux mauvaises conditions d'organisation de ces établissements; il est bon d'ajouter qu'on a envisagé, il y a une vingtaine d'années, l'hypothèse de la création d'une colonie de déportation au Congo (*).

M. MENZERATH. — Je ne vois pas la suite logique dans la classification quant à la troisième partie où, à côté des rubriques causales, on trouve brusquement un point: « Protection sociale » et une appréciation des criminels eux-mêmes comme: « Pas dangereux, irresponsables, incurables ».

Mais une critique d'ordre plus général s'impose: avant d'établir une classification, il faut donner la définition exacte des termes à classer, autrement on risque de ne pas ou d'être mal compris. Ici, on trouve presque dans chaque phrase un de ces termes qui — selon la conception que l'on s'en fait — disent des choses très différentes; les termes « normal, anormal, biologique, social », par exemple. On emploie les différentes significations l'une à côté de l'autre, et on ne voit pas comment on passe de l'une à l'autre; c'est ce qui autorise les soi-disant mots spirituels comme celui de M. Albrecht, suivant lequel le criminel est l'homme normal (Nietzsche avait déjà exprimé cette idée).

D'autre part, il faut voir dans le crime un phénomène social, et le terme « délinquant » est un terme d'ordre social.

Ici se présenteront de nouvelles difficultés, car une classification finale doit être valable pour tous les criminels, quel que soit le pays qu'ils habitent, car on voit un peuple considérer comme crime ce qu'un autre considère comme un honneur, ou tout au moins nullement comme crime. Le parricide ou l'infanticide est un crime pour nous; il est permis, même prescrit chez d'autres peuples. De plus, il me semble que c'est une grave erreur de considérer les paragraphes du Code comme la pierre de touche en cas de délit. Car ces lois sont faites en très grande partie par la classe dominante et correspondent à son intérêt. L'idée du *peuple* est tout autre; par exemple, le crime politique (le régicide) est-il toujours vraiment un crime? Le Code dira « oui », le peuple et

(*) PRINS, *Criminalité et répression*. Bruxelles, 1886, p. 196.

l'historien le nient absolument ; et je vous rappelle le mot de Theodor Lipps : « Aucun peuple n'a le droit de se laisser ruiner ».

Enfin, je voudrais voir figurer une rubrique : « Criminels mineurs » et une autre « Crimes professionnels » (inclus les « crimes scientifiques » dont François de Curel nous a parlé dans sa *Nouvelle Idole*).

Dans tous les cas, au point de vue *pratique*, la classification du Dr Vervaeck aura son importance et sa valeur, et elle les gardera jusqu'au moment où une autre la remplacera.

M. VERVAECK. — Le troisième groupe de la classification, celui des délinquants atteints de tares psychiques graves, que vise l'observation de M. Menzerath, se caractérise comme les deux premiers groupes par une série d'indices étiologiques, anatomiques et psychiques; j'y ai ajouté quelques éléments de grande importance en criminologie, les notions de dangerosité et de curabilité des délinquants, enfin l'indication de la thérapeutique pénitentiaire. Il ne s'agit pas là d'un sous-classement, mais d'un résumé schématique fixant la morphologie générale du groupe; ce résumé se retrouve dans chacun des groupes de ma classification criminelle.

Pour répondre à la critique d'ordre plus général soulevée par mon honoré collègue, il faudrait une nouvelle communication, car les points de terminologie qu'il me demande de définir sont précisément ceux sur lesquels on n'est guère d'accord; disons même qu'il est impossible d'en formuler une définition satisfaisante dans l'état actuel de la science criminologique.

Le délit ou le crime, comme entité juridique, varie évidemment avec les peuples, les mœurs, les religions, le degré de civilisation; leur interprétation sociale, qui semble spécialement intéresser M. Menzerath, dépend précisément de la conception que chacun de nous se fait de la constitution de la société. On comprendra dès lors que je ne suive pas mon distingué contradicteur sur un terrain aussi mal délimité. D'autant plus que mon projet de classification a pour but essentiel d'éviter toute discussion de principe, afin de permettre aux criminalistes de toute école de classer *provisoirement* leurs observations pénitentiaires sans chercher à les interpréter.

Il faut donc bien se résigner à accepter dans leur sens général habituel, dans leur acception la plus large, les termes incriminés par M. Menzerath et à donner aux qualificatifs : normal, anormal,

social, biologique, la valeur que conventionnellement tout le monde leur attribue. Si, au début d'une étude analytique ou même d'une simple observation criminologique, on devait se mettre à définir la terminologie employée, on risquerait fort de se perdre dans les discussions vaines de mots ou de théories abstraites qui n'ont jamais modifié l'opinion de personne. Dans le domaine de l'anthropologie criminelle notamment, ces controverses ont eu pour résultat le plus certain d'enrayer le progrès scientifique pendant de longues années.

Dans l'état actuel de la question, seuls les faits, les observations méthodiquement recueillis nous intéressent; groupons-les d'après une classification élémentaire et pratique, sans souci de synthèse, classification que tous les criminalistes peuvent adopter sans rien abandonner de leur conception personnelle de l'état de criminalité.

La catégorie de délinquants mineurs, que M. Menzerath voudrait voir s'ajouter à mon classement, ne peut évidemment constituer qu'un sous-groupe par sériation d'âge; à côté de lui se place celui des délinquants séniles, très intéressants aussi. Ces sous-classes trouveront leur place naturelle dans les trois grands groupes que prévoit ma classification.

Même remarque pour la rubrique des crimes professionnels.

Il me reste à remercier M. Menzerath des intéressantes observations qu'il a présentées et de l'importance *temporaire* qu'il veut bien accorder à ma méthode de répartition des délinquants. Sur ce point, nous serons entièrement d'accord, car j'ai eu l'occasion de le dire dans mon exposé: « Ma classification n'a d'autre prétention que de faciliter un *classement provisoire* des observations recueillies dans les prisons, en attendant que les progrès de l'anthropologie criminelle aient permis de dégager une synthèse définitive de l'état de criminalité ».

COMMUNICATION DE M. CAPART.

LES FOUILLES DE MEROË (RÉSUMÉ).

Je m'excuse de ne pouvoir donner une conférence détaillée, comme j'en avais l'intention. Les photographies et divers documents que j'attendais ne me sont pas parvenus en temps. Je me bornerai donc à faire une simple communication.

Le Soudan est un pays tout nouveau qui s'ouvre pour les recherches archéologiques et pour les études d'anthropologie.

Jusqu'en ces dernières années, on connaissait relativement peu de chose sur le Soudan ou l'Éthiopie. Dans la première moitié du XIX^e siècle, quelques voyageurs avaient réussi à visiter les vestiges de l'ancien empire de l'Éthiopie, notamment Caillaud, voyageur français, puis l'Anglais Hoskin. On sait que les mouvements religieux des Madhistes ont empêché pendant longtemps la pénétration dans le Soudan et qu'il a fallu les conquêtes, relativement récentes, des Anglais pour qu'on puisse à nouveau y pénétrer.

Lepsius avait rapporté du Soudan un certain nombre de dessins et d'objets qui se trouvent au Musée de Berlin. Il avait reconnu qu'il y avait dans la région du Haut-Nil, aux environs de Karthoum, des restes du grand empire d'Éthiopie. Cet empire a été en grande partie redevable de sa civilisation à l'Égypte ancienne. Des recherches faites dans une localité qu'on appelle Gebel Barkal ont fait découvrir par Mariette, vers 1860, quelques stèles en écriture égyptienne, mais rédigées dans une langue pleine de barbarismes. Ces stèles relataient divers événements de l'histoire de l'empire éthiopien. On reconnaissait que l'empire avait puisé sa civilisation en Égypte, et on avait l'impression que si l'on pouvait étudier en détail l'histoire éthiopienne, on assisterait au spectacle d'une grande civilisation retournant à la barbarie.

Les monuments égyptiens, classiques cette fois, nous montraient que cet empire avait conquis l'Égypte proprement dite.

Vers le VIII^e siècle avant notre ère, un roi qui s'appelait Piankhi avait fait une expédition de conquêtes et ne s'était arrêté que lorsque tous les roitelets qui lui disputaient le trône eurent reconnu son autorité. Il avait conquis le royaume entier des Pharaons.

La dynastie des rois éthiopiens avait été définitivement vaincue par les rois d'Assyrie. Le roi Assarhadon avait vaincu le roi d'Éthiopie. Une stèle assyrienne au Musée de Berlin et qui a été trouvée en Sendjirli, montre le roi d'Éthiopie Tabarka agenouillé devant le roi d'Assyrie, attaché par un anneau fixé aux lèvres. Les sculpteurs assyriens avaient même représenté ce roi tout à fait comme un Nègre, avec les plumes dans la tête et une physionomie tout à fait caractéristique. Et cependant on sait, grâce aux découvertes récentes, que cet Éthiopien n'était pas un Nègre, qu'il n'était pas le roi d'une population nègre.

On entrevoyait immédiatement toute une série de problèmes extrêmement intéressants, problèmes que l'on aurait bien voulu résoudre, d'autant plus que les dessins de monuments rapportés en Europe portaient des inscriptions en une langue et une écriture

inconnues. Il y avait là de nouvelles découvertes linguistiques à tenter et plusieurs savants s'en sont successivement occupés.

Lepsius prétendait que l'écriture et la langue devaient être la même que celle que l'on parlait encore actuellement en Nubie et en Éthiopie, c'est-à-dire une langue nubienne, la langue Nuba. Mais un peu plus tard, revenant sur ses premières idées, Lepsius croyait qu'il fallait rechercher la clef de cette langue dans la langue Bega des Bischarins.

Brugsch, le grand égyptologue, réussit à obtenir la valeur de quelques lettres. Encore un peu plus tard, le Prof^r Erman, de Berlin, essaya de fixer quelques valeurs. Cependant, en général, on s'est buté à l'insuffisance des matériaux.

Il y a peu de temps, un pas très important a été franchi. Le Prof^r Carl Schmidt a trouvé chez un antiquaire du Caire des manuscrits écrits en lettres grecques, avec quelques signes qui n'étaient pas du grec, et qui donnaient des textes dans une langue qu'on ne comprenait pas. L'examen par H. Schäfer a démontré qu'on se trouvait en présence de textes nubiens d'époque chrétienne, notamment de passages des Évangiles écrits en caractères grecs auxquels s'ajoutaient quelques signes particuliers. Immédiatement on pouvait reconnaître un certain nombre de mots qui étaient des mots nubiens déjà connus. Cela permettait de déclarer que la langue nubienne existait déjà il y a de nombreux siècles, sous une forme à peine différente de la forme actuelle.

Sur ces entrefaites, le Prof^r Sayce, d'Oxford, grand voyageur dans la vallée du Nil, se rendait dans le Soudan pour examiner les différents temples qui se trouvent dans diverses localités. Au cours de son examen, il a découvert quelques inscriptions qui lui ont permis d'établir les valeurs certaines de diverses lettres et de reconnaître que toutes les inscriptions, soit hiéroglyphiques, soit cursives, étaient alphabétiques.

On se trouvait en présence d'un véritable alphabet, avec vingt-trois signes permettant d'exprimer tous les sons possibles. Le Prof^r Griffith, d'Oxford, s'est immédiatement attelé à ce problème, et, aidé surtout par le résultat des fouilles, il est arrivé, non pas à lire complètement les anciennes écritures, mais à déchiffrer un certain nombre de mots et à établir pour ainsi dire le premier dictionnaire d'une langue nouvelle. Nous y reviendrons tout à l'heure.

Le Prof^r Sayce avait été surpris de l'importance des ruines qui se trouvaient au Soudan et frappé surtout par ce fait que ces ruines

avaient été laissées intactes depuis des siècles. Le Soudan n'est pas extrêmement habité. Il est surtout habité par des populations n'ayant aucune préoccupation archéologique. Les voyageurs y étant rares, les indigènes n'étaient pas incités à détruire des monuments afin de contenter la curiosité des passants. Sayce engagea le Prof^r Garstang, de Liverpool, à entreprendre des fouilles au Soudan.

Le Prof^r Garstang fouillait en Égypte depuis une dizaine d'années au nom d'un comité qui est composé en majeure partie de personnalités anglaises, mais dans lequel le Musée du Cinquantenaire a pu entrer depuis quatre ans. Nous avons donc un grand intérêt aux fouilles qui s'exécutent au Soudan, puisque nous recevons la dixième partie environ de tout ce qui sortira du sol de Meroë.

* *

Quel est le rapport de cette civilisation de la région du Haut-Nil avec la civilisation égyptienne primitive?

D'après les traditions anciennes, l'Égypte aurait été colonisée par l'Éthiopie. Les Égyptiens pharaoniques pénétrant dans la vallée du Nil seraient descendus de la région du Haut-Nil. Que faut-il croire de cette assertion?

J'avoue être très sceptique à l'égard d'une colonisation de l'Égypte par le Soudan. Et voici sur quoi je me base pour ne pas admettre cette thèse.

Quelles sont les voies de communication entre l'Abyssinie et l'Égypte proprement dite? La vallée de l'Atbara paraît être une voie de pénétration assez indiquée. Mais entre cet endroit et Assouan, la première cataracte du Nil, la frontière de l'Égypte, il y a une distance considérable. Le Nil est interrompu par cinq cataractes dont plusieurs se trouvent dans des régions désertes difficiles à franchir, si bien que, si des envahisseurs sont venus de ces régions, ce ne peut être qu'un tout petit groupe. Mais il y a quelques faits historiques qui viennent contredire cette hypothèse. Les Égyptiens ne se sont avancés que très lentement dans la région du Haut-Nil. Dans les tombeaux des princes de la sixième dynastie à Assouan, on rapporte que les princes ont fait des voyages dans la Nubie, pour chercher des routes vers le pays de Pount. Ils cherchaient à pénétrer dans le pays de Pount que l'on a identifié avec la côte orientale d'Afrique.

Des populations parties peut-être du Yémen auraient colonisé

toute cette région, puis de là un groupe de colons aurait longé les côtes de la mer Rouge, peut-être en bateau, et aurait pénétré ensuite en Égypte en empruntant une vallée du désert. C'est aux environs de Koptos que se trouvent les plus anciens monuments. Les Égyptiens classiques font toujours leurs expéditions à Pount par la mer Rouge. Ils appellent Pount la Terre des Dieux, ils appellent la déesse Hather Dame et Maîtresse de Pount. Vers la douzième dynastie, les rois d'Égypte établirent des forteresses en Nubie. Au moment où la puissance égyptienne est la plus grande, le roi Aménophis II s'empare de sept chefs en Asie, les ramène à Thèbes, en massacre six et conduit le septième en Éthiopie, à Napata, où il le fait décapiter et le pend aux murs de la citadelle pour effrayer les populations.

Vers la vingt et unième dynastie, il se produit toute une série d'événements, un peu longs à vous développer, mais qu'on peut résumer comme suit : Une scission se produit entre les princes de Thèbes et les dynasties qui s'établissent dans le Delta. A la suite de ces événements, une famille de prêtres et quelques fidèles se réfugient en Éthiopie et y fondent un empire avec Napata comme capitale. Ce n'est que plus tard que les rois d'Éthiopie transportèrent plus au sud le siège de leur empire et établirent leur nouvelle capitale à Meroë.

C'est lorsqu'ils se trouvaient encore dans leur première capitale, Napata, que les rois éthiopiens conquièrent l'Égypte.

Dans toute la région depuis la deuxième cataracte jusqu'aux environs de Khartoum, on trouve de grands temples et de grandes nécropoles.

Chose assez intéressante, les rois d'Éthiopie n'ont pas construit leurs tombeaux sur le plan des tombeaux contemporains des rois d'Égypte. Il y a un véritable retour aux anciennes traditions et aux anciennes coutumes, aux pyramides. Ces dernières n'ont pas tout à fait l'aspect des pyramides d'Égypte : elles ont un angle un peu plus aigu. Une des pyramides de Meroë a été fouillée au commencement du XIX^e siècle. Ferlini y découvrit, dans une chambre, un trésor. Le résultat de cette fouille se trouve partagé entre les Musées de Berlin et de Munich. Dans une des brochures où Ferlini raconte sa trouvaille, il dit que pour pouvoir fouiller et mettre ses hommes à l'abri des lions, il fut obligé d'entourer son chantier de palissades.

L'année dernière, le Prof^r Garstang a commencé des fouilles méthodiques sur le site de Meroë. D'après les résultats de la pre-

mière année de recherches, il estime à dix ans le temps nécessaire pour une exploration complète du site.

Les monuments sont en général encore assez bien conservés. Il y a des endroits où les murs ont encore 3 mètres de hauteur. Si bien qu'on a pu établir de la façon la plus certaine le plan de l'édifice principal, qui était le grand temple d'Amon, et dans lequel reposait la barque du dieu Amon. Dans l'axe de ce que nous appelons le sanctuaire, on a découvert un tombeau dans lequel se trouvaient un squelette, des vases précieux et une plaque de verre en relief, donnant une figure de roi, vraisemblablement. Il n'est pas impossible que ce soit la sépulture du roi fondateur du temple, à moins que ce ne soit l'indication d'un véritable sacrifice qui eut lieu lors de la fondation du temple. Les murs étaient couverts de bas-reliefs.

Un autre temple, dont le plan est assez difficile à lire, nous montre la superposition de deux édifices, avec sanctuaires, petits bâtiments, etc.

Le temple du Soleil est aussi un très grand monument. Il est entouré d'une enceinte, et le temple proprement dit est sur un soubassement assez élevé, avec rampe d'accès. Il y a de nouveau une série d'escaliers, un mur d'enceinte et le sanctuaire au milieu.

Dans la nécropole, un certain nombre de tombeaux ont été découverts. Jusqu'à présent, le professeur Garstang n'a pas pu s'attaquer aux pyramides. Il a commencé par essayer de fixer une chronologie, et il a pu établir trois groupes de tombeaux.

Les tombeaux sont généralement composés d'une chambre sous le sol avec une rampe d'accès. A l'intérieur se trouve le corps, qui n'a subi aucune espèce de préparation analogue à la momification. Malheureusement la plupart des tombeaux ont été fouillés dans l'antiquité et, ce semble, très peu de temps après l'enterrement. La plupart des tombeaux ont deux entrées, deux petites portes, dont l'une est plus près de la tête et l'autre plus près des pieds du mort. Presque toujours le tombeau a été fouillé par la petite porte se trouvant près de la tête du mort, et généralement, semble-t-il, pour voler les bijoux. Quant aux objets d'usage courant, pièces du mobilier, armes, etc., on avait laissé tout absolument intact. Autour du mort on a trouvé une série d'objets et principalement des vases et des céramiques qui présentent un intérêt extraordinaire. Les méthodes sont tout à fait nouvelles, les techniques diverses. Il y a, semble-t-il, deux céramiques différentes : d'une part, la céramique semi-égyptienne,

et d'autre part, des céramiques nègres. Il semble que les populations parmi lesquelles elles trouvèrent naissance, sont les mêmes que celles qui occupaient l'Égypte à des époques préhistoriques. Certains types céramiques d'Éthiopie rappellent les vases de l'Égypte préhistorique, notamment la céramique brun rouge avec décor blanchâtre.

D'autre part, une troisième influence se fait nettement sentir : c'est l'influence grecque. Mais cette influence est surtout marquée dans les tombeaux les plus récents.

Certains vases globulaires montrent à l'extérieur l'impression d'une étoffe ou d'une natte, procédé qui se retrouve en Afrique, mais qui est inconnu sur les céramiques grecques ou égyptiennes.

Un certain nombre de ces vases sont agrémentés de décors qui sont empruntés à l'Égypte, mais qui ne sont pas de l'art égyptien. C'est de l'art égyptien dégradé et déformé.

Des fragments nombreux nous montrent une technique incisée. De cette technique on connaît des exemples dans le domaine égyptien, mais ce sont des exemples importés de la Nubie. Nous en trouvons trace dans différentes places fortes où il y avait des corps de mercenaires nubiens. Il y en a d'autres qui comportaient la répétition de divers sujets; ces sujets étaient probablement obtenus par des espèces de petites matrices qu'on imprimait sur la terre.

Il serait intéressant de pouvoir comparer ces poteries avec la céramique actuelle de la région du Nil, du Bahr-el-Ghazal et de l'Enclave du Lado. Malheureusement, au Musée de Tervueren, je n'ai pu trouver aucun spécimen de ces régions.

* * *

Des fouilles en Nubie ont montré que la civilisation éthiopienne florissait également dans la région située entre la première et la deuxième cataracte du Nil.

Un certain nombre de monuments trouvés à Areika présentent un intérêt particulier. Ce sont des statues très curieuses. Elles nous montrent le mort sous la forme d'une âme qui, d'après les conceptions égyptiennes, était un oiseau à tête humaine. La statue nous apparaît de face comme un homme, mais de côté on voit qu'il y a des ailes et une queue d'oiseau attachées aux épaules.

Il est intéressant de remarquer que les personnages représentés ne sont pas du type nègre.

Parfois, au lieu d'une statue, on trouve une stèle sur laquelle la statue était représentée en relief ou bien encore peinte.

A peu près dans chaque tombeau se trouvait une pierre qui ressemble aux tables d'offrandes égyptiennes et qui montre certaines représentations apparentées aux représentations égyptiennes.

Généralement, autour de ces tables, on trouve des inscriptions gravées en une écriture cursive.

On a pu déterminer quelle était la composition de l'alphabet de ces inscriptions meroïtiques. Certains signes ont été empruntés aux anciennes écritures égyptiennes, mais on leur a attribué une valeur alphabétique. Il est probable que cette écriture a été inventée par le roi Ergamène, qui avait été élevé, d'après la tradition, à la cour de Ptolémée Philadelphe. Connaissant le grec, il a eu l'idée de tirer de l'ancienne écriture égyptienne un alphabet pour écrire la langue meroïtique. C'est là un phénomène extrêmement curieux. Dès 5000 ans avant notre ère, les Égyptiens ont en germe dans leur écriture un véritable alphabet.

Jamais à aucun moment, sinon peut-être à l'époque gréco-romaine, quand ils ont été obligés de transcrire des noms grecs et romains, les Égyptiens ne réussirent à dégager l'alphabet de l'écriture syllabique.

De ces signes hiéroglyphiques de Meroë, on a dérivé pour les besoins de l'écriture courante une écriture cursive qui est celle que l'on rencontre le plus souvent sur les stèles.

Les valeurs alphabétiques ont été fixées par le Prof^r Griffith en se servant de toutes les indications fournies par différents textes. Il est arrivé à établir une espèce de petit glossaire de tous les mots connus.

Le travail a été facilité par un fait très curieux. Les Éthiopiens séparaient leurs mots dans l'écriture. Cela ne se trouve jamais dans l'assyrien, jamais dans l'égyptien, jamais dans le grec des inscriptions courantes; cela ne se trouve jamais dans le copte, non plus que dans le nubien écrit en caractères grecs. On retrouve ce procédé dans l'écriture d'Abyssinie et il n'est pas impossible que ce soit à ces écritures que les Éthiopiens aient emprunté ce mécanisme de séparation des mots. Ces mots sont séparés par deux ou trois points. On est arrivé à débrouiller quelques formules religieuses qui commencent et qui finissent les stèles, des noms propres de divinités, etc.

D'après les fouilles du Prof^r Garstang, on sait à quelle époque Meroë a été détruit. C'est vers le V^e siècle de notre ère, par les rois d'Abyssinie. Un roi d'Abyssinie rapporte ses victoires sur les Éthiopiens par une inscription conservée à Axoum et écrite en abyssin.

Pendant la seconde saison de fouilles, le temple du Soleil a été entièrement déblayé, un certain nombre de tombeaux ont été explorés également.

Dans les ruines d'un palais, on a découvert deux vases en terre cuite contenant de l'or en pépites, en lingots ou en bijoux. Il y en a pour près de 40,000 francs.

On a découvert également une tête romaine en bronze, vraisemblablement une tête d'Auguste. Cette tête, extrêmement remarquable, a été laissée par le Gouvernement du Soudan au Comité et vient, par arrangement, d'entrer dans les collections du British Museum.

La participation de nos Musées à ces fouilles du Soudan nous permettra de constituer une série de monuments de l'ancien empire d'Éthiopie, série des plus précieuses, qui donnera un relief particulier à nos collections orientales.

On peut consulter sur les récentes fouilles :

J. Garstang, *Meroë, the City of Ethiopians*. Oxford, Clarendon Press, 1911.

D. Randall Mac Iver et L. Leonard Wolley, *Areika, with a Chapter on Meroitic Inscriptions, by F. Ll. Griffith*. Oxford, University Press, 1900.

D. Randall Mac Iver et L. Leonard Wolley, *Karanög*. Philadelphia, University Museum, 1910.

DISCUSSION.

M. DE DECKER. — Je suis d'accord avec M. Capart au sujet de l'intérêt capital des fouilles de Meroë : elles serviront sans doute à nous éclairer aussi sur ce mystérieux pays de Pount, qui apparaît si souvent dans les documents égyptiens et dont l'existence semble intimement liée aux origines mêmes de la civilisation égyptienne.

Il ressort, d'autre part, de la communication de M. Capart que Meroë, malgré son éloignement, a joué un rôle important au point de vue religieux, depuis l'époque pharaonique jusque sous la domination romaine.

Je rappellerai, à ce propos, un passage de Juvénal (Sat. VI, v. 526 et suiv.), auquel les fouilles de Meroë semblent fournir un commentaire nouveau :

*Ibit ad Aegypti finem calidaque petitas
A Meroe portabit aquas, ut spargat in aede
Isidis...*

Ces vers ont trait à la dévotion exagérée des dames romaines à l'égard des cultes exotiques, tels que le culte de l'Isis égyptienne : « La femme superstitieuse, dit le poète, se rendra jusqu'aux confins de l'Égypte et ira chercher à Meroë, la brûlante, l'eau qu'elle désire répandre dans le temple d'Isis à Rome. » Juvénal, qui, selon toute probabilité, a vécu assez longtemps en Égypte, émet une idée précise : son intention n'était pas, d'après l'interprétation jusqu'ici courante, de faire entendre d'une manière assez vague que pour avoir la véritable eau du Nil la superstitieuse irait jusqu'à une ville située aux confins de l'Égypte; le poète pensait aux fameux sanctuaires de Meroë que les fouilles nous apprennent maintenant à connaître, et au culte d'Isis qui était en honneur dans ce centre religieux lointain du bassin du Nil; l'eau dont il parle devait sans doute provenir du temple même de l'Isis méroïtique et non être puisée simplement dans le Nil de la Haute-Égypte ou de l'Éthiopie.

Je me propose d'examiner de plus près le volume qui a servi de base à la communication de M. Capart, afin de pouvoir consolider mon hypothèse (1).

Les monuments figurés, montrés par M. Capart, illustrent d'ailleurs cet autre passage de Juvénal (Sat. XIII, v. 162-163), où il est également question de Meroë :

*Quis tumidum guttur miratur in Alpibus aut quis
In Meroe crasso majorem infante mamillam?*

Il s'agit, dans ces vers, des seins démesurément grands des Négresses qui devaient être nombreuses dans cette partie avancée du continent africain.

(1) Mon travail paraît dans la *Revue de l'Instruction publique en Belgique*, t. LIV (1911), 5^e livraison.

M. CAPART. — Actuellement encore les femmes de certaines peuplades nègres ont coutume de se grossir les seins artificiellement.

M. LE PRÉSIDENT remercie vivement M. Capart pour son intéressante communication. Il propose de remettre à une séance ultérieure, vu l'heure avancée, la communication de M. Jousset de Bellesme intitulée : « Causes physiologiques qui ont déterminé l'ampliation du cerveau dans les temps préhistoriques ».

La séance est levée à 10³/₄ heures.
